



Protect Plan La prévoyance alliant dynamisme et sécurité

PostFinance 

Avec Protect Plan, vous mettez toutes les chances de votre côté pour assurer votre avenir financier. Sécurité, souplesse et transparence du bonus indexé vous garantissent des conditions optimales dans tous les cas de figure. Vous êtes toujours gagnant, en cas de hausse comme de baisse des marchés boursiers. Protect Plan est une offre de PostFinance en collaboration avec AXA.

Objectifs et arguments

- Versement de capital garanti à l'échéance du contrat
- Garantie annuelle des rendements réalisés
- Participation à la hausse des marchés financiers et des taux d'intérêt
- Taux d'intérêt minimal garanti
- Nombreuses possibilités d'adaptation en cas de changements
- Couverture optionnelle des lacunes de prévoyance en cas d'incapacité de gain et/ou de décès
- Economies d'impôts intéressantes

Des avantages sur toute la ligne

Protect Plan constitue un placement sûr et attrayant pour votre avenir. Une formule de bonus transparente lie votre capital d'épargne à l'évolution de l'indice DynaPlan Excess Return (CHF), un indice diversifié à l'échelle mondiale. Le taux de participation s'adapte à la situation du marché sur une base dynamique.

Grâce au taux minimal garanti, la constitution de capital se poursuit même pendant les mauvaises années boursières. Les revenus du capital, une fois générés, ne peuvent plus être perdus, puisque les bénéfices sont garantis annuellement.

En collaboration avec:



Vos avantages

- Solution de prévoyance flexible
- Rendements attrayants dans tous les cas de figure
- Garantie annuelle des bénéfices

Protect Plan en un coup d'œil

Assurance-vie traditionnelle avec bonus indexé et versement de capital garanti.
Prévoyance liée ou libre (piliers 3a/3b).

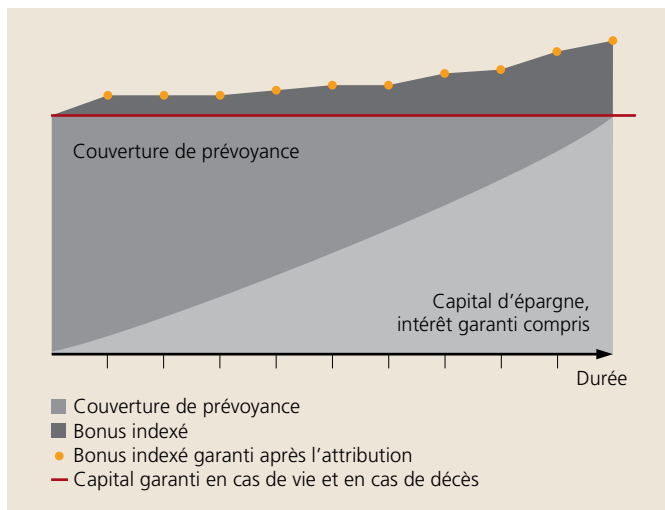
En cas de vie / à l'échéance du contrat

Versement du capital garanti en cas de vie et du bonus indexé.

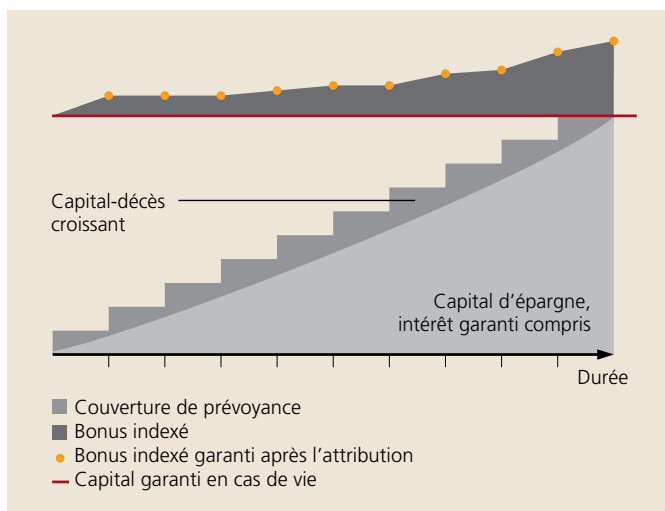
En cas de décès

Versement du capital garanti en cas de décès et du bonus indexé. Capital-décès constant ou croissant au choix.

Capital-décès constant



Capital-décès croissant



Financement pilier 3a

- Primes périodiques (apports annuels limités par la loi)
- Possibilité d'effectuer des versements supplémentaires annuels pour utiliser pleinement la limite de déductibilité fiscale du pilier 3a
- Augmentation optionnelle des primes en cas d'adaptation des limites de déductibilité du pilier 3a fixées par le Conseil fédéral

Financement pilier 3b

- Primes périodiques

Sécurité

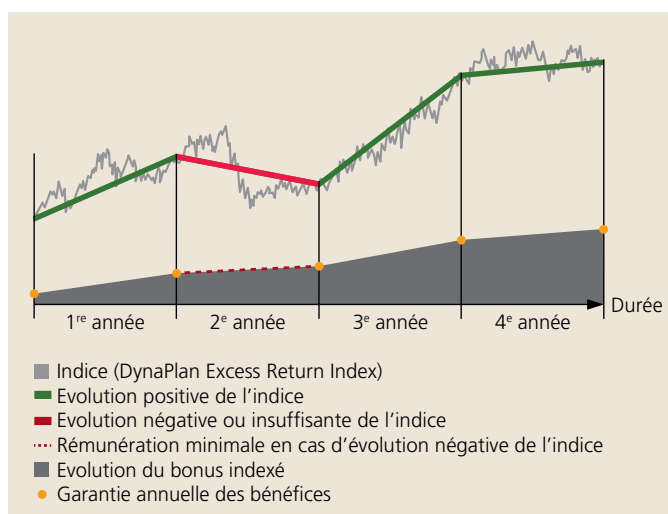
- Versement de capital garanti
- Garantie définitive des bénéfices annuels réalisés
- Valeurs de rachat garanties pour toute la durée du contrat
- Placement du capital d'épargne, y compris le taux d'intérêt garanti et les excédents déjà attribués, dans la fortune liée d'AXA Vie SA
- Toutes les compagnies d'assurance-vie sont soumises au contrôle de la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) et doivent garantir que l'ensemble des prétentions contractuelles découlant de la fortune liée de leurs clients sont couvertes.

Bonus indexé

Participation à l'évolution positive de la valeur de l'indice DynaPlan Excess Return et à la hausse des taux d'intérêt:

- Calcul du bonus indexé basé sur une formule de bonus transparente
- Taux de participation dynamique: détermination annuelle, en fonction de la situation du marché
- Protection contre les pertes
 - Garantie annuelle du bonus indexé positif
 - Attribution du taux d'intérêt minimal garanti en cas d'évolution négative de l'indice
- Taux d'intérêt minimal garanti
 - Fixé conformément au niveau des taux d'intérêt au moment de la conclusion du contrat
 - Hausse possible; les prescriptions relatives aux taux édictées par la FINMA sont déterminantes

Mécanisme du bonus indexé



Indice DynaPlan Excess Return (CHF)

- Diversification mondiale possible (Suisse, Europe, Etats-Unis, Asie, marchés émergents)
- Investissement possible dans les principales catégories d'actifs (actions, immobilier, matières premières, obligations et marché monétaire)
- Couverture du risque de change en CHF (risque de change minimisé)
- Potentiel de gain intéressant grâce à l'optimisation mensuelle des catégories d'actifs et au contrôle quotidien des risques

Premium Holiday

Option proposée après paiement d'au moins 5 primes annuelles: jusqu'à 4 ans maximum de pause dans le paiement des primes avec interruption du processus d'épargne (pour des raisons de formation de séjour à l'étranger, de maternité, etc.)

Variantes d'assurances

- Au choix: assurance-vie mixte avec capital-décès garanti ou assurance d'épargne avec capital-décès croissant
- Plusieurs personnes au sein du même contrat, p. ex. conjoints mariés, partenaires enregistrés, concubins, enfants ou partenaires commerciaux (prévoyance libre/pilier 3b)
- Libération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain à la suite d'un accident ou d'une maladie
- Combinaison avec une rente en cas d'incapacité de gain
- Possibilité de passage du pilier 3a au pilier 3b ou inversement

Privilège fiscal prévoyance liée

Déduction de la prime annuelle (du revenu imposable) jusqu'à concurrence du montant maximal autorisé, pas d'impôt sur la fortune pendant la durée du contrat, produits des intérêts exonérés d'impôts, capital versé imposé à un taux réduit.

Privilège fiscal prévoyance libre

Produits des intérêts exonérés d'impôts, pas d'impôt sur le revenu en cas de vie.

Avantages de la prévoyance

- Privilège successoral et privilège en cas de faillite ou de poursuites
- Choix individuel des bénéficiaires dans la prévoyance libre (pilier 3b)
- Mise en gage possible (prévoyance liée/pilier 3a: uniquement pour l'acquisition d'un logement pour son propre usage)



Les conseillères et les conseillers à la clientèle de PostFinance examinent votre situation et vous aident à choisir un système de prévoyance adapté à vos besoins. Vous pouvez nous contacter en personne dans une filiale PostFinance ou dans votre filiale de la Poste, ainsi que par Internet à l'adresse www.postfinance.ch/conseil ou par téléphone au 0848 888 300 (en Suisse CHF 0.08/min. au max.).

En collaboration avec:



PostFinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Berne

Téléphone 0848 888 300
(en Suisse CHF 0.08/min. au max.)
www.postfinance.ch

PostFinance 